L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASBL

ASBL

Le dimanche 12 mars dernier se tenait l'Assemblée Générale annuelle de CDR à Ohey.

Jacques BOTTE

La balade organisée le matin avait pour but de faire découvrir au public divers tronçons de l'ancienne ligne de tram qui reliait Yvoir à Huy sur près de 41 km.

Le projet viciGAL soutenu par Xavier SOHET a pour but de réhabiliter cette ligne en voie réservée à la mobilité douce.

Grâce à son relief peu accidenté, cette ligne de tram présente un profilé assez plat et relie des points névralgiques comme la gare de Courrière et les villages de Gesves et Ohey.

Tout le long de la visite, les participants ont pu recevoir les explications de la part de Xavier SOHET, émaillées de commentaires rigoureux et d'anecdotes diversifiées de la

part de Gilbert PERRIN sur l'historique de cette ancienne ligne vicinale.

L'après-midi, le Groupe d'Action Locale "Pays des Tiges et Chavées" nous a explicité concrètement le projet et de la volonté de créer cette dorsale réservée aux déplacements lents en s'inspirant de cet ancien itinéraire. A la fin de la conférence, le public présent a pu poser toutes les questions utiles.

L'assemblée générale 2017 fut également l'occasion de faire le point sur le fonctionnement de l'association et de dégager les futures pistes d'actions. Le conseil d'administration est dorénavant constitué de 12 membres : Daniel ALLAIGRE, Jacques BOTTE, Daniel CHARLET, Jacques COUNET, André DE GOEYSE, Jean DE PLAEN, Anne-Françoise DELEIXHE, Michel JACQUES, Etienne MEULEMAN, Bernard SCHNOCK, Jacques VANDER CRUYSEN, Georges WATHLET.

Ce nouveau CA a désigné Jacques BOTTE à la présidence et André DE GOEYSE à la viceprésidence. Les postes de secrétaire et de trésorier sont respectivement attribués à Georges WATHLET et Bernard SCHNOCK .



Hors CA, les conseillers techniques ou personnes ressources trouvent également leur place : Paul ARNOULD, Claude HENIN, Pol JASSOGNE, Gilbert PERRIN, René-Paul VAN-DERLINDEN.

Souhaitons à chacun et chacune, un intérêt à la mesure de leur enthousiasme pour ces nouvelles tâches à entreprendre.

Toutes et tous, de leur position respective, leur fonction statutaire et leurs compétences spécifiques contribueront incontestablement par leur expertise à assumer les responsabilités qui leur incombent.



